

## Code de déontologie

L'obtention d'un diplôme délivré par l'Institut Français de Shiatsu (IFS) requiert de la part du récipiendaire une adhésion sans réserve au code de déontologie conforme à l'esprit du Shiatsu, ainsi bien sûr qu'avec les lois et règlements en vigueur, tant européens que français.

En conséquence, le récipiendaire s'engage sur l'honneur :

- à exercer son art dans le respect total de l'intégrité physique et morale de la personne traitée.
- à respecter une stricte confidentialité.
- à fixer des honoraires en accord avec l'équité en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des traitements gratuits, si nécessaire, ou dans le cadre d'un bénévolat.
- à toujours garantir une prestation optimum, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, de stages et formations complémentaires.
- à mener ses activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme religieux, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.

Par ailleurs, le récipiendaire doit garder à l'esprit que le Shiatsu n'est pas une pratique médicale au sens occidental du terme. Par conséquent il doit :

- s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic médical.
  - ne pas interrompre ou modifier un traitement médical.
  - ne pas prescrire ou conseiller de médicaments.
  - diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant des symptômes anormaux.
  - avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique, ouverte vers les disciplines médicales et paramédicales.
  - ne pas oublier que le Shiatsu n'est ni une médecine, ni un massage, ni une idéologie, mais un art s'inscrivant prioritairement dans le domaine de la prévention.

## Les axes d'éthique

Au delà des principes émis à travers le code de déontologie, les axes suivants d'éthique doivent être respectés, dans le cadre de la pratique du Shiatsu, tel que la Tradition l'a enseigné :

- le Praticien en Shiatsu n'est pas là pour juger ou poser des notions de bien et de mal.
- il ne doit jamais considérer que le Shiatsu est à même de tout régler.

En toutes situations, dans sa pratique, il doit :

- Respecter l'autre dans sa demande.
  - Respecter l'autre dans ses choix et dans ses " réflexes de protection ".
  - Proposer si nécessaire des orientations complémentaires (médecin, nutritionniste, repos, etc.)
  - Ne pas être missionnaire et laisser ses croyances à l'autre.
- 
- Toujours garder un axe clair et net dans sa démarche (ni médecin, ni prêtre, ni " Gourou ").
  - Ne pas cautionner ni entériner les débordements ou les errances (délires émotionnels, substances prohibées, ésotérisme, action à distance, etc.).
  - Ne pas entrer dans les " demandes perverses " (prise en charge, soumission, idolâtrie, sexualité, etc.).
  - Etre le plus possible transparent face aux "projections" éventuelles de l'autre (reports de responsabilité, "toute puissance", attente de miracle, etc.).
  - Ne jamais manquer de faire régulièrement son propre bilan intérieur, que ce soit sur soi même ou sur sa pratique. Cette technique fait parti des médecines dites « alternatives », thérapie holistique complémentaire de la médecine allopathique.